Commission scolaire

CHAMPIONNATS SCOLAIRES

Les championnats scolaires départementaux 2025-2026 ont vu un nouvel afflux de participants, soit + 18 % suite aux +20 % de la saison précédente, elle-même en forte hausse.
17400 écoliers et collégiens ont participé aux championnats départementaux en 2025, dont 9900 écoliers et 4800 collégiens

Les objectifs de la saison en cours sont les suivants :

- continuer d'augmenter la participation totale en améliorant la couverture territoriale.
- Augmenter le nombre de CDJE qui organisent leurs championnats scolaire départementaux : arriver à 85 CDJE et tendre si possible vers 90
- Améliorer sensiblement la mixité, qui stagne : 26,5 % en écoles et 18,7 % en collèges.
- Réussir les championnats lycées

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

I - RÈGLEMENT SCOLAIRE

RAPPEL : les championnats scolaires départementaux doivent être obligatoirement des **tournois opens individuels** : tout élève sachant jouer et/ou ayant bénéficié d'une initiation doit pouvoir participer à son championnat scolaire ; il ne peut y avoir de sélection d'aucune sorte, ni d'une école par rapport à un autre, ni d'un élève par rapport à un autre au prétexte de sa force, de son niveau, ou de tout autre critère.
Les championnats scolaires départementaux doivent être conçus et organisés comme étant des championnats de masse. Ces championnats sont les portes d'entrée vers la FFE pour le public scolaire et non des championnats destinés à sélectionner une élite.

- pas de tournoi par classe ou par catégorie d'âge : tous les élèves d'un même établissement doivent jouer le même tournoi pour qualifier éventuellement leur équipe.

- le nombre de coups illégaux autorisés est calé sur l'article 2.2.2 du règlement de compétition R03, à savoir 2 coups illégaux, à condition que cela soit mentionné dans le règlement du tournoi.

- Pas d'homologation fide. Les tournois doivent être homologués pour le Elo national.

Plusieurs évolutions sont à noter dans le règlement :

- Introduction d'un **championnat des lycées** *(art. 1.2.1)* : après 10 ans d'absence, retour des lycées dans les championnats scolaires : comme pour les écoles et les collèges, il faut un championnat départemental individuel. Pour cette année de remise en route, le règlement sera appliqué avec souplesse : à condition de demander une dérogation, les académies pourront faire directement un finale académique. Les finales académiques et nationales sont par équipes de 4 dont au moins 1 fille et 1 garçon.

- **Meilleure définition** de qui a le droit de participer aux championnats scolaires *(art. 1.2.1)*. Pour les élèves qui prennent des cours par le CNED, 2 situations sont possibles :
  ⇒ il y a les élèves qui pour des raisons notamment médicales suivent les cours du CNED mais sont inscrits dans un établissement scolaire et sont donc habilités à participer au championnat scolaire.
  ⇒ Il y a d'autre part ceux qui suivent les cours du CNED parce que les familles font le choix (par exemple philosophique) de la scolarité à domicile. Ceux-là ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire et ne peuvent donc pas concourir.
  ⇒ Pour tout cas particulier, on pourra se tourner vers Stéphane Rolland, ancien IEN qui connaît très bien le sujet (son mail)

- Autre nouveauté, la possibilité pour un CDJE d'organiser une **finale départementale par équipes** (*art. 2.1.4*) après le championnat individuel. En effet, avec la multiplication des championnats départementaux par zones géographiques, se pose parfois la difficulté, outre de savoir qui est le champion du département, de savoir quelles équipes sont qualifiées pour la finale académique. Par exemple, si un championnat départemental se joue sur 2 zones géographiques et que 3 équipes sont qualifiables pour la finale académique, comment faire ? Une finale départementale par équipes permet de résoudre le problème.
  Il s'agit là d'une faculté à l'appréciation du CDJE, et non d'une obligation.

- Concernant la problématique des **académies qui ne sont constituées que d'un seul département** (Paris et outre-mer), par dérogation la ligue peut décider de ne pas organiser de phase académique (*art. 3.1.1*). Dans cette hypothèse, l'équipe classée 1ère de la phase départementale individuelle (ou vainqueur de la finale départementale par équipes le cas échéant), est qualifiée pour la finale nationale.

- Pour les **finales académiques et nationales par équipes**, l'ordonnancement des joueurs est précisé (*art. 5.1.4*) : les joueurs et joueuses ayant un classement rapide FIDE et/ou un classement standard FIDE, doivent être placés avant tous les autres.

II - PARTICIPATION

L'ampleur de la participation doit amener les CDJE à anticiper l'afflux.
Pour faire face, il y a plusieurs possibilités :

- faire jouer le tournoi des collèges à un autre endroit et/ou à une autre date. En effet, rien n'oblige à ce que les tournois écoles et collèges se jouent le même jour au même endroit

- scinder un département en plusieurs zones géographiques et donc faire plusieurs tournois de zones. Une vingtaine de CDJE le font déjà. Cela permet aussi d'atténuer les problèmes de déplacements et donc d'augmenter la participation.

Dans un tel cas de figure, il appartient au CDJE concerné d'être bien raccord avec sa ligue : si plusieurs tournois de zone dans un même département, qui se qualifie ? Y a-t-il une finale départementale intermédiaire avant la finale académique ?
Le règlement académique produit par la ligue régionale doit régler ce genre de cas de figure.

III - PRÉPARATION

Chaque organisateur le sait, la réussite d'un tournoi repose sur une bonne préparation.

- Penser préalablement à homologuer les tournois. **Seuls les tournois dûment homologués** seront pris en compte pour les qualifications en phase académiques. Ce rappel peut sembler superflu, mais chaque année, un ou deux tournois ne sont pas homologués, et ensuite, il y a des plaintes comme quoi des équipes ne sont pas qualifiées.
  Normaliser impérativement les homologations sous la forme :
  « championnat scolaire de/du « département » - zone « X » (s'il y a lieu) - écoles/collèges

- **Inscriptions préalables** : beaucoup de départements le font et exigent une inscription préalable par internet. Les inscriptions sont bloquées la veille, voire 2 ou 3 jours avant, cela permet facilement de prévoir l'afflux. Le jour du tournoi, il suffit de pointer sa présence.

- Établir ou activer des **liens avec les autorités de l'académie** en amont du championnat pour faire passer l'info par un canal officiel. Certains CDJE le font, c'est particulièrement efficace. Penser à inviter par exemple le Directeur Académique (DASEN) pour la remise des prix.

IV - GESTION DES TOURNOIS

- Pour les appariements et la saisie des résultats, on a **Sharly-Chess** qui permet de rentrer les résultats de façon décentralisée sur des tablettes.
  L'application propose un module spécifique « Championnats scolaires » qui comprend plusieurs fonctions : gestion des inscriptions, introduction du nom des établissements scolaires dans les fiches des joueurs, calcul du classement par équipes, etc.
  https://sharly-chess.com/fr/

- Dans le cas de l'utilisation de papi, modifier sa fiche du joueur : enlever le nom du club et le remplacer par le nom de l'établissement scolaire en précisant bien « école » ou « collège ».
  Attention à mettre exactement la même orthographe pour chaque établissement.
  Ces opérations sont longues et fastidieuses, mais elles peuvent être anticipées (inscriptions préalables).
  Pour faciliter cette tâche, un **utilitaire** a été développé, mais attention : cet utilitaire n'est plus mis à jour.
  https://echecs-bretagne.fr/node/2643

- Dans le cas de l'utilisation de papi, pour le calcul du classement des équipes, autre tâche fastidieuse, un autre **utilitaire** fera également gagner un temps considérable. Répondant au nom de « mami », il a été développé, et vous le trouverez avec de petits tutoriels sur la page suivante : https://chellili.com/FFE/
  Pour cet utilitaire, il faut penser à bien nettoyer le fichier papi, et notamment enlever définitivement les joueurs pré-inscrits, mais qui ne viennent pas. Une option est dédiée à cet aspect des choses.

  Une fonction permet également de contrôler l'exactitude des informations qui ont été transmises lors de l'inscription des joueurs.

  Important : un module de cette même application permet la gestion des équipes et l'édition des fiches d'appariements dans le cadre des finales académiques et nationales.

- Pour la gestion des inscriptions (et pas uniquement pour les tournois scolaires) on peut utiliser la plateforme créée par Dominique Ruhlmann : https://chessevent.echecs-bretagne.fr/
  L'utilisation de cette plate forme permet aussi de résoudre le problème de la modification des fiches papi pour mettre les noms des établissements scolaires.

- Dès que possible après la fin du tournoi, **envoyer la boule papi au directeur du championnat scolaire à** Alain Saint Arroman et au correspondant scolaire académique.
  Cela permet de contrôler les qualifications et aussi d'établir des statistiques et des indicateurs sans avoir besoin de chercher chaque tournoi dans chaque département. Envoyer la boule papi de chaque championnat (collèges, écoles, tournois de zones géographiques)

  Après avoir vérifié que chaque participant.e étaient bien licencié.e, poster les résultats sur le site fédéral **après** avoir fait les mises à jour.

IMPORTANT : Les dispositions du règlement national devront être respectées dans leur entièreté.

FINALES ACADEMIQUES

I - RÈGLEMENT

Modification du règlement pour cette saison :

⇒ Concernant l'ordonnancement des joueurs, voir ci-dessus la modification du règlement. Cette modification vaut également pour les finales nationales.

Les ligues doivent avoir un **règlement académique** qui permet de déterminer les équipes qualifiables par département, sur leur territoire. Ce règlement doit être impérativement envoyé au directeur des championnats scolaires.
Et bien évidemment, les ligues doivent communiquer le nom de l'école et du collège qualifiés pour les finales nationales au directeur des championnats scolaires, ainsi que les coordonnées de contact.

FINALES NATIONALES

Enfin, si vous avez des opportunités pour organiser une finale nationale, n'hésitez pas à entrer en contact avec le Directeur des Chpts Scolaires pour étudier la faisabilité.
Il existe un cahier des charges, n'hésitez pas à le demander.

Bons Championnats Scolaires à tous